

DES INDUSTRIES CHIMIQUES

SOMMAIRE

L'ÉDITO 3

LES LUTTES 4-5

Total Raffinage /
Toray /
Novasep /

LE DOSSIER 7-10

Nos retraites valent
mieux que leurs
profits

JOURNÉE D'ÉTUDE RETRAITE
5 SEPTEMBRE 2022 11

Travailler plus
longtemps : c'est vivre
moins bien et moins
longtemps !

LA FNIC À LA FÊTE DE
L'HUMA 2022 12

SANTÉ 14-15

Salarié·e·s LABM et
OFFICINES : la réalité du
travail

Nos retraites valent mieux que leurs profits

p7



LE DOSSIER



Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous. **KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.**

KLÉSIA
Assureur d'intérêt général

Retraite, augmentation des salaires, réduction du temps de travail, voilà les sujets qui seront, comme avant le départ en congés, au centre des intérêts des salariés et débattus sur le poste de travail, dans les bureaux, dans les salles de pauses, au restaurant d'entreprise, etc.

Au premier rang, la poursuite et l'aggravation de l'attaque contre les retraites. Macron l'avait annoncé lors de la campagne présidentielle, élu par défaut, Macron a l'intention d'appliquer son programme de régression en matière sociale, la question des retraites et de leur financement revient et sera sur le devant de la scène dès le début du mois de septembre.

« POUR LE PRÉSIDENT DES RICHES : IL FAUT TRAVAILLER PLUS ET PLUS LONGTEMPS. TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS C'EST DONC PASSER MOINS DE TEMPS À LA RETRAITE. »

Depuis la naissance de la Sécurité sociale, patronat et gouvernement n'ont eu de cesse d'attaquer avec acharnement cet édifice bâti à partir des demandes des salariés et des anciens salariés, au prix de luttes constantes et de sang, un édifice qui a traversé des décennies.

La Sécurité sociale, pensée par le CNR (Conseil national de la Résistance) mise en place par Ambroise Croizat, est toujours là, malgré les crises et le travail de sape des gouvernements qui se sont succédés depuis 1945. Son financement par le

salairer, continue de faire enrager patrons et ministres.

Pour le Président des riches : il faut travailler plus et plus longtemps. Travailler plus longtemps c'est donc passer moins de temps à la retraite.

Preuve en est qu'il a réellement l'intention de casser notre protection sociale : il confie le dossier des retraites à Olivier Dussopt, un pourfendeur de la fonction publique.

Macron déclare assumer de dire que la retraite ça coûte trop cher et qu'il faut payer le « quoi qu'il en coûte », « J'assume de vous dire qu'il faudra travailler plus, travailler plus longtemps car nous vivons plus vieux ». En revanche, les 137 milliards que les patrons du CAC 40 se sont mis dans les poches en 2021 ne le gênent pas !

À l'inverse du discours capitaliste, des solutions existent pour financer notre caisse de protection sociale et le retour à la retraite à 60 ans avec 37,5 annuités, et 55 ans pour les travaux pénibles :

- augmentation des salaires. Une augmentation de 3,5 % des salaires fait entrer 7 milliards dans les caisses,
- SMIC à 2 000 euros brut,
- réduction du temps de travail à 32H00,
- rattrapage des inégalités salariales entre les femmes et les hommes,
- suppression des exonérations de cotisations sociales. Le manque à gagner atteint potentiellement 72 milliards en 2022 soit 13,2 % des recettes de la Sécurité sociale.

Pour ne pas subir, et au contraire être à l'offensive, répondons toutes et tous présents le 22 septembre pour la défense de notre santé et le 29 septembre pour exiger les 15€ de l'heure, les 32h00, et un départ à la retraite à 60 ans !

IL NE SUFFIT PLUS DE S'INDIGNER, IL FAUT S'ENGAGER !

GRÈVE POUR LES SALAIRES CHEZ TOTALENERGIES

Depuis le mois de novembre 2021, les salariés du groupe Hutchinson, une des principales filiales de TotalEnergies, mènent une bataille exemplaire pour la réévaluation de leurs salaires. Les vendredis de la colère sont reconduits de semaine en semaine dans de nombreux sites.

Au mois de juin 2022, la coordination des Syndicats CGT de l'ensemble du groupe TotalEnergies a décidé, face à la dégradation de la situation économique et aux difficultés grandissantes des salariés pour finir le mois, de proposer à l'ensemble des salariés du groupe de se mettre en grève, le 24 juin, pour des augmentations de salaires permettant la compensation de l'inflation.

Ce jour-là, de nombreuses stations-services d'autoroute ont été fermées, l'ensemble des usines SAFT (fabrication de batteries) ont vu leurs productions perturbées ou arrêtées, idem pour 14 usines Hutchinson.

Coté raffinage, les expéditions se sont arrêtées et l'activité a été fortement ralentie.

Face à l'ampleur de ce mouvement inédit, la direction tente aujourd'hui la division. Elle a entamé des négociations, filiale par filiale. Mais les propositions qui sont sur la table sont tellement « à côté de la plaque » que les salariés des stations-services et les avitailleurs ont décidé de poursuivre le mouvement.

Cette même direction continue de croire que c'est par des primes qu'elle va pouvoir éteindre l'incendie qu'elle a elle-même participé à allumer. Mais c'est bien d'augmentations de salaires dont les salariés sont demandeurs.

Une autre journée d'appel général à la grève dans le groupe a donc été crantée pour le 28 juillet, date de la publication des résultats semestriels de TotalEnergies. Cette journée sera sans doute suivie de plusieurs autres en août et septembre, jusqu'à la satisfaction des revendications. ■

COUP DE CHALEUR À TORAY

Ces dernières semaines, la CGT TORAY a rencontré, à de multiples reprises, l'Inspection du travail sur, notamment, le travail des salariés dans des ambiances thermiques excessivement élevées.

De ce fait, il y a eu le jeudi 16 juin, la visite de l'Inspection du travail sur le site de production d'Abidos et l'Inspecteur n'a pas fait cette visite inopinée pour rien !

- des températures, sans compter le rayonnement, à plus de 60°C,
- 4 salariés ayant passé près de 2h dans les fours à oxydation, sans pause pour se refroidir,
- un appareil de mesure de température dont la coque plastique commençait à fondre,
- 2 salariés avec des brûlures aux avants-bras,
- un salarié mis sous oxygène et renvoyé par ambulance avec accident de travail et deux jours d'ITT.

VOILÀ DES ANNÉES QUE LA CGT ALERTE SUR LE SUJET, VOILÀ DES ANNÉES QUE NOUS FRÔLONS DE GROS ACCIDENTS DE TRAVAIL, VOILÀ DES ANNÉES QUE LA DIRECTION NE FAIT RIEN !

De ce fait, la CGT TORAY a mené différentes actions :

1. Des rondes d'ateliers pour expliquer aux ouvriers en quoi consiste le droit de retrait et comment le pratiquer face à des conditions de travail dangereuses,
2. Réalisation d'un tract distribué dans toute l'usine,
3. Les élus CGT ont déposé un Danger Grave et Imminent, ce qui a contraint l'employeur à mener conjointement une enquête, à supprimer le danger, etc.
4. La CGT a déposé un préavis de grève pour demander des investissements indispensables à la sauvegarde de notre santé.

La CGT Toray n'abandonnera pas ce sujet vital et est consciente que de telles conditions de travail pourraient conduire à la pire des catastrophes pour les collègues qui travaillent dans de telles conditions. C'est pour cela que nous travaillons syndicalement avec le collectif santé au travail de la Fédération. ■

LA CGT DE NOVASEP EN LUTTE

L'usine NOVASEP à Mourenx, fabricant des médicaments, s'est mise en grève le vendredi 20 mai à l'appel de la CGT : la production du Paxlovid, médicament du géant américain Pfizer, fut totalement à l'arrêt !

Le site sur lequel travaillent plus de 200 personnes, dont 162 en CDI, a reçu 62 millions d'euros du géant américain Pfizer dans le cadre du projet « MUSE » pour produire à son compte le Paxlovid, médicament censé guérir du COVID19. Mais, Paxlovid ou pas, les salariés ont reçu 2 % d'augmentation générale lors des NAO en mars, ce qui se traduit par une perte de pouvoir d'achat compte tenu de l'inflation record. Il semblerait que les 62 millions d'euros investis par Pfizer concernent tout sauf les salariés en question...

Pour la CGT du site, seul Syndicat à ne pas avoir signé les NAO, le compte n'y était pas. Entre les millions injectés sur le site, les bénéfices alléchants qui se préparent et le coût de la vie qui a littéralement explosé, la proposition de la direction était une insulte pour l'ensemble du personnel.



En toute cohérence, la CGT, qui revendique depuis des mois dans l'entreprise une augmentation salariale de 200 euros ainsi que la mise en place d'une prime « vacances » de 1200 euros, est entrée en grève avec pour conséquence l'arrêt total de toutes les productions !

L'appel à la grève illimitée de la CGT a en effet été très suivi et pour beaucoup de jeunes salariés, il s'agissait là de leur première grève.

Le piquet de grève qui s'était installé au portail de l'usine depuis le vendredi 20 mai a d'ailleurs démontré la combativité et la fraternité des ouvriers qui étaient déterminés à gagner cette bataille contre le patron qui, lui, joue la carte de l'intimidation et des menaces envers les grévistes et leur syndicat CGT, selon les habitudes patronales.

On ne peut ignorer que la production du Paxlovid est un enjeu politique pour Pfizer qui compte bien se gaver financièrement une nouvelle fois sans s'engager concrètement, puisqu'il sous-traite complètement la production de son médicament à NOVASEP, sur le site de Mourenx.



Au bout de deux semaines de grève dure, les grévistes avec à leur tête le syndicat CGT de Novasep, ont obtenu une augmentation mensuelle de leur salaire de 100 euros ainsi que la mise en place d'une prime « vacances » de 260 euros.

Cela n'était pas leurs revendications initiales mais cette dernière proposition a mis d'accord les grévistes et leur syndicat CGT réunis en Assemblée générale et cette victoire en appellera d'autres, vu la détermination des jeunes salariés qui ont tenu le piquet et qui viendront renforcer le syndicat CGT du site ! ■



LES SPÉCIALISTES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE



**35 ANS
D'EXPÉRIENCE**

auprès des CSE.
Spécialiste des Organisations Syndicales,
présent auprès de plus
de 40 Fédérations,
UD, UL et Comités Régionaux.

- Expertises Comptables
- Formations
- Commissariat aux comptes

**40 EXPERTS
QUI VOUS SONT PROCHES**



VOS CONTACTS

COEXCO PARIS

11 rue des Immeubles Industriels - CS 41132
75543 PARIS CEDEX 11
01 43 73 90 79

COEXCO AMIENS

53-55 avenue d'Italie - CS 60453
80094 AMIENS CEDEX 3
03 22 53 27 47

vouzoulias@coexco.com - rouzoulias@coexco.com

Retraite :

les clés pour préparer la bataille



Retraite : quelques jalons historiques

Jusqu'au 17-18^{ème} siècle, la protection sociale est inexistante. La retraite est une notion vide de sens, une personne sur deux meurt avant 20 ans. La solidarité est organisée autour des collectivités (villages, familles...), et ensuite de plus en plus autour du travail (compagnonnage, corporations de métiers qui constituent des amicales). Avec la monarchie absolue, la solidarité passe des collectivités autonomes vers les pouvoirs centralisés, en particulier l'Église, mais aussi l'État.

Avec la Révolution française, le rôle prédominant de l'État s'affirme, caractérisé par :

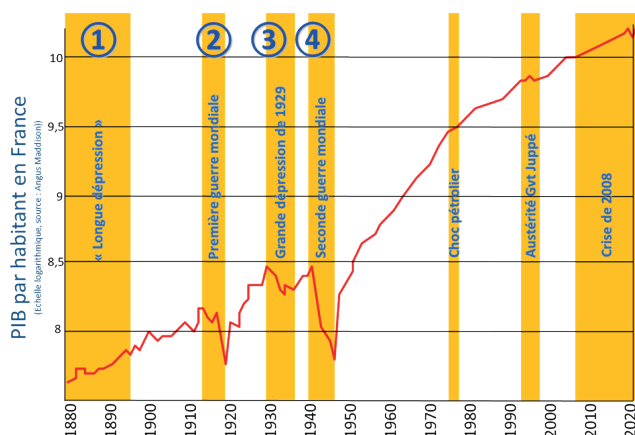
- 1 : Une attaque contre les réseaux spontanés de solidarité, et le démantèlement des corporations et des associations ouvrières, avec la loi Le Chapelier.
- 2 : Le remplacement de l'Eglise par la Nation dans la fonction traditionnelle d'assistance des indigents.

Ce droit d'assistance est fondé par le Comité de mendicité de l'Assemblée Constituante sur un double principe, toujours actuel :

- Tout indigent a droit à l'assistance de la société.
- Un indigent est celui qui est dans l'impossibilité de travailler.

Ce double principe préfigure l'organisation future de la protection sociale autour du travail, seul créateur des richesses.

Épargne-retraite : à chaque tentative dans notre histoire, l'échec !



Ce graphique montre l'évolution du PIB par habitant en France de 1880 à aujourd'hui, avec, sous forme de bandes jaunes, les crises du système capitaliste en France, ainsi que les guerres mondiales.

Cette évolution chaotique est le cadre des échecs successifs du principe de l'épargne pour instaurer un système de retraites.

• **Point n° 1 :** La CRV, Caisse des retraites pour la vieillesse, à cotisations définies, de la loi de 1850, destinée aux ouvriers, ne résiste pas à la grande crise des années 1880-1895. 85 % des pensions qui seront versées ne dépassent pas la moitié du minimum vital.

• **En 1906 :** sous la pression de la rue, l'âge de la retraite est fixé à 60 ans par les députés. Le Sénat le portera à 65 ans en 1910.

• **Point n° 2 :** En 1910, après trente ans de débats parlementaires, un système de retraite ouvrière, basé là encore sur le principe de la capitalisation, est adopté. C'est un échec, les ouvriers n'ayant pas les moyens de cotiser, le régime devient facultatif dès 1911.

La CGT qualifie ce système de « retraite des morts ».

• **Point n° 3 :** 1928 - 1930 : nouvelle loi qui instaure les assurances sociales, régime obligatoire, toujours à base de capitalisation et gérées par le mouvement mutualiste. La non-rétroactivité du système, difficulté majeure de tout système par capitalisation, et l'inflation des années 30 laminent le système. Nouvel échec.

À noter : C'est dans le système des assurances sociales qu'est créée la notion de plafond d'exclusion du régime, afin de laisser une place aux régimes privés pour les cadres, créant ainsi une protection sociale à deux vitesses, qui sera à la base de la création des retraites complémentaires.

« Un cotisant ne peut espérer avoir une retraite satisfaisante que s'il est entré jeune dans le régime de retraite. »

• **Point n° 4 :** Face au fiasco des assurances sociales, Vichy met en place l'AVTS, l'allocation des vieux travailleurs salariés, basée sur la technique de la répartition, mais créée sous condition de ressources. Ce n'est pas la solidarité qui guide l'invention de la retraite par répartition par le régime Pétain, mais des raisons financières immédiates, car la répartition n'exige aucune accumulation financière préalable, les cotisations perçues sur les actifs étant immédiatement transformées en pensions pour les retraités. L'échec des régimes basés sur l'épargne et la capitalisation provient de l'érosion monétaire constante (inflation) du capital accumulé par le cotisant. Un cotisant ne peut espérer avoir une retraite satisfaisante que s'il est entré jeune dans le régime de retraite.

Seul le système par répartition a pu traverser les différentes crises depuis 1945.

Le financement : l'enjeu central des retraites.

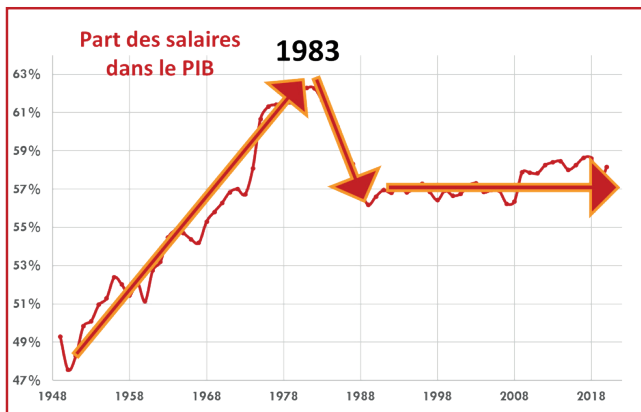
Le financement des retraites et de la protection sociale dépend d'abord de la richesse créée et ensuite de son partage.

La première question qu'on peut se poser est : y a-t-il suffisamment de richesses créées pour financer la protection sociale ?

Depuis 1950 à nos jours, il y a une multiplication par 8 de la richesse créée (PIB), avec deux creux au moment de la crise de 2008 et celle de 2020, cette dernière étant liée au covid.

La Sécurité sociale a été créée en 1946, c'était possible avec un PIB à 293 milliards d'euros à l'époque, et aujourd'hui avec un PIB à près de 2 300 milliards, on nous explique qu'il n'y a pas d'argent ? Sans commentaire !

L'autre aspect est le partage de cette richesse créée entre capital et travail, entre profit et salaire.

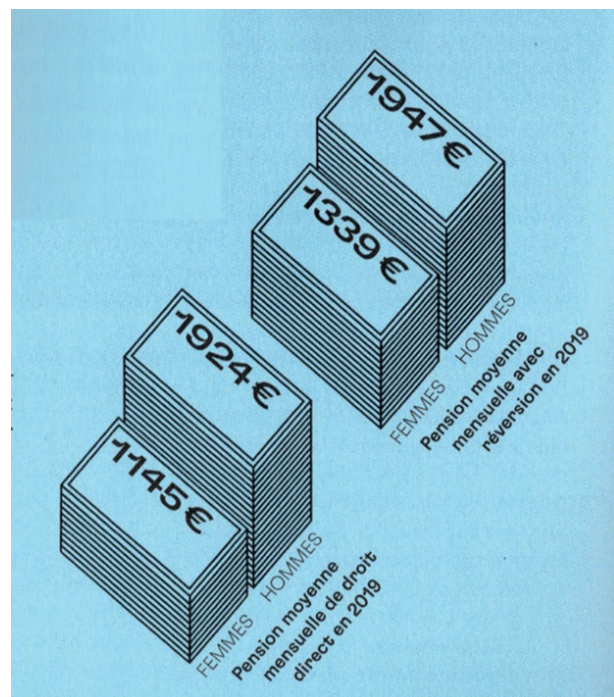


La courbe de la part des salaires dans le PIB montre trois phases :

- une augmentation régulière de 1950 à 1983,
- une chute brutale après 1983, résultat du choix politique socialiste (à l'époque) de la « rigueur », jusqu'en 1988,
- enfin, une stagnation depuis 1988 jusqu'à aujourd'hui.

Cette différence représente environ à ce jour, 6 % du PIB, elle a été transférée du travail vers le capital. 6 % de PIB, ça représente 6 % de 2 300 milliards, soit 140 milliards d'euros environ.

En augmentant les salaires et les cotisations et en embauchant, ces 140 milliards permettraient de couvrir très largement les revendications de la CGT en matière de protection sociale et de retraites.



Autre enjeu de financement : les écarts de pension entre femmes et hommes, qui se réduisent, mais très lentement.

En 2019, la pension moyenne des femmes dite « de droit direct » (sans réversion) est encore 40 % inférieure à celle des hommes (50 % en 2004). Avec la réversion, cet écart est de 28 %.

À l'origine de ces écarts, les différences de salaire principalement.

Ces différences se réduisent elles aussi, mais à un rythme qui amènera à annuler l'écart en 2079 ! Il faut donc aller beaucoup plus vite !

Autres origines des écarts de pension entre femmes et hommes : la maternité, l'impact du taux d'encadrement, plus faible chez les femmes et le fait que les métiers où la part des femmes est importante sont bien moins reconnus et rémunérés.

« EN 2019, LA PENSION MOYENNE DES FEMMES DITE « DE DROIT DIRECT » EST ENCORE 40 % INFÉRIEURE À CELLE DES HOMMES. »

Un nouveau projet de régression sociale sur la retraite.

Le système de retraite en danger ? C'est ce qu'affirme l'exécutif pour justifier la proposition de Macron, de reporter l'âge légal de départ à 64 ou 65 ans d'ici à 2030.

QUELS ARGUMENTS SONT UTILISÉS POUR JUSTIFIER L'INJUSTIFIABLE ?

1 - L'argument de la jeunesse :

La plupart des réformes sont faites « au nom de l'avenir des jeunes ». **Mais un système de retraites, qui serait « universel », et prenant en compte l'ensemble de la carrière, et non plus les 25 meilleures années, est contradictoire avec les trajectoires professionnelles des jeunes, avec des années de galère et de précarité.** Il y a une autre contradiction, entre le discours libéral d'autonomie des jeunes, et un « âge de la vie » laissé sous l'étroite dépendance de la famille.

2 - L'argument de l'emploi des seniors :

À la fin des années 1990, l'emploi des seniors (55-64 ans) était inférieur à 30 %, il est de 56 % à fin 2021. Cela ne signifie pas qu'un report de l'âge aura un effet sur ce chiffre, car cela dépend avant tout des conditions d'emploi.
Au-delà de 65 ans, les personnes en emploi cumulent la plupart du temps (70 %) emploi et retraite.
En réalité, le nombre de chômeurs de 50 ans et + continue à augmenter et ils constituent la grande majorité des chômeurs de longue durée.

3 - Argument du vieillissement de la population :

Argument classique, où on nous parle du rapport démographique entre nombre d'actifs et nombre de retraités. Mais ce qui compte pour assurer l'équilibre des régimes de retraites, c'est le rapport masse des cotisations/masse des prestations. De plus, l'espérance de vie n'augmente plus comme il y a 30 ans : 0,1 an pour les femmes, 0,3 an pour les hommes, hors effet Covid qui a entraîné -7 mois d'espérance de vie.

4- Argument des autres pays :

On nous rappelle que l'âge légal de départ en retraite des Espagnols, Américains et Allemands a été relevé à 67 ans, que les Anglais partent légalement à la retraite à 68 ans.
Bizarrement, on ne sait rien des travailleurs d'Angola ou de Somalie (ce ne sont que des exemples), où l'espérance de vie est à peine supérieure à 50 ans.

Ce que dit la CGT sur la retraite :

1 - Les dépenses ne vont pas exploser : l'indicateur central est la part des dépenses des retraites dans le PIB. Avant 2020, cette part est de 13,6 %.

Le Conseil d'Orientation des Retraites nous dit que ce taux va rester stable jusqu'en 2030, puis diminuer ensuite. Notamment parce que les retraites étant indexées sur les prix, l'augmentation plus rapide des salaires que les prix fait mécaniquement baisser la part des retraites dans le PIB. Et ce facteur l'emporte sur l'effet vieillissement de la population, c'est-à-dire sur l'augmentation de la part des retraités dans la population. Selon le COR, la part des retraites devrait ainsi passer de 13,6 % du PIB à un intervalle compris entre 11 % et 13 % d'ici à 2070.

Dans plusieurs des scénarios économiques étudiés, en fonction de la productivité ou du maintien par l'État de ses dépenses à son niveau actuel, le solde financier du système de retraite pourrait redevenir bénéficiaire d'ici 2040 ou 2050, après une période de déficits contenus en dessous de 0,7 % du PIB.

Des déficits moins importants, en tout cas, que ceux envisagés il y a cinq ans. Dans son rapport de 2017, le conseil d'orientation des retraites prévoyait en effet de lourds déficits attendus pendant des décennies, compris entre 1,5 % et 2,5 % du PIB. Soit deux à trois fois plus importants que dans le rapport de l'année dernière. D'autre part, une mauvaise nouvelle tout de même, si cela se vérifie, cela signifie aussi qu'on assistera donc à une baisse du taux de remplacement, c'est-à-dire que les retraités de demain seront moins aisés par rapport aux actifs.

2 - En conséquence, on doit de toute manière envisager une augmentation des ressources, c'est une question centrale de choix de société.

Augmenter les ressources, ça veut dire consacrer plus de PIB à la retraite, au détriment du profit. C'est changer la répartition capital/travail, ça passe aussi par l'égalité salariale femme/homme, ainsi qu'un modèle économique qui sorte des logiques d'accumulation capitaliste, contraire à la nécessité sociale et écologique.

3 - Baisser l'âge de la retraite pour baisser le chômage : un retraité de plus, c'est un emploi qui se libère pour un jeune.

BREF, TOUTES LES RAISONS SONT LÀ POUR SE MOBILISER CONTRE UN NOUVEAU REcul DE SOCIÉTÉ !



FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT
CHIMIE (0044) . PHARMACIE INDUSTRIE (0176) . RÉPARTITION
PHARMACEUTIQUE (1621) . FABRICATION PHARMACEUTIQUE À FAÇON
(1555) . OFFICINES (1996) . LAM (0959) . PÉTROLE (1388) .
CAOUTCHOUC (0045) . PLASTURGIE (0292) . INDUSTRIES ET
SERVICES NAUTIQUES (3236) . NÉGOCE & PRESTATIONS DE
SERVICES DANS LES DOMAINES MÉDICOTECHNIQUES (1982)

JOURNÉE D'ÉTUDE RETRAITE

LE 5 SEPTEMBRE 2022 :

Travailler plus longtemps : c'est vivre moins bien, et moins longtemps !

L'argument de l'allongement de la durée de vie pour justifier un recul de l'âge légal de départ à la retraite est celui qui revient le plus souvent. Seulement, cet argument va à l'encontre de l'histoire même du système de retraite français.

Tout au long du XX^{ème} siècle, l'âge légal de départ à la retraite n'a fait que baisser lorsque l'espérance de vie augmentait. Si les conquêtes sociales ont permis aux classes populaires de profiter de quelques années de retraite en bonne santé, un nouveau report de l'âge légal va encore dégrader la situation des plus pauvres mais aussi celle de l'ensemble des travailleurs.

Une question éminemment sociale donc et qui dénote de profondes inégalités entre les catégories sociales. L'idée selon laquelle, plus on est aisé, plus l'espérance de vie est élevée, est une triste réalité : en France, l'espérance de vie à la naissance des hommes est en moyenne de 84,4 ans pour les 5% les plus riches contre seulement 71,7 ans pour les 5% les plus pauvres, un écart de 13 ans !

Même constat pour les femmes : 8,3 ans d'écart entre les 5% de femmes les plus riches et les 5% de femmes les plus pauvres (étude INSEE).

Le report de l'âge légal de départ à la retraite est une proposition antisociale qui portera atteinte en premier lieu à la santé des travailleuses et des travailleurs les plus pauvres qui travaillent souvent dans des conditions difficiles. Mais elle ne se limitera pas aux catégories les plus pauvres.

Aujourd'hui, tout le monde est soumis à l'intensification du travail.

Un report de l'âge de départ à la retraite ne ferait que prolonger cette exposition pathogène pour ceux encore en emploi, et baisser fortement les pensions pour les nombreuses personnes hors de l'emploi avant l'approche de la retraite.

Pérenniser notre système de retraite est possible pour peu que l'on ait la volonté politique de le faire. À commencer par la fin des exonérations de cotisation qui pèsent sur le régime des retraites. En 2022, les recettes de la Sécurité sociale s'élèvent à 547,2 milliards d'euros. Le volume des exonérations de cotisations sociales est, quant à lui, estimé à 72,1 milliards, soit un ratio de niches sociales de 13,2 % (source : annexe 5 du PLFSS). Ces exonérations remettent en cause à la fois la forme du financement de la protection sociale en France, celle pour laquelle la CGT se bat depuis de longues années, la cotisation, et entretiennent une fiscalisation croissante de la Sécurité sociale.

De plus, sachant qu'un senior sur deux est hors travail salarié arrivé à l'âge de la retraite, c'est un non-sens pour le développement de l'emploi, notamment celui des jeunes, cela va à contresens du plein emploi. Des questions qui méritent d'être développées et nécessitant un débat dans tous nos Syndicats, **c'est pourquoi la Fédération vous propose une journée d'étude le 5 septembre 2022 à 13h30 dans le patio du complexe CGT à Montreuil.**



INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Journée d'étude du Lundi 5 Septembre 2022
à 13h30, à Montreuil, dans le PATIO



Le syndicat CGT Branche d'activité.....

NOM Prénom

Localité Département

Participation de / / camarades

Bulletin d'inscription à retourner à la FNIC-CGT case 429 - 93514 Montreuil cedex ou par mail contact@fnic-cgt.fr

FÊTE DE L'HUMANITÉ 2022

« **Face au désastre capitaliste nous avons un monde à bâtir** », sera le thème du stand de la FNIC-CGT et de L'UD 13 à la Fête de l'Humanité, du 09 au 11 septembre 2022.

Cette année 2022 sera l'occasion de retrouver une Fête de l'Humanité dans un format « classique », depuis la dernière édition en 2019.



La colère de la population en France s'exprime face aux injustices sociales et fiscales mises en place depuis des décennies par les gouvernements successifs, au profit des plus riches, du grand capital.

Depuis fin de l'année 2021, les travailleurs font face à un recul de leur pouvoir d'achat dû à une inflation galopante, entretenue par des politiques capitalistes de bas salaires, pour toujours plus de profits pour les actionnaires.

Les travailleurs n'en peuvent plus de devoir calculer le moindre centime pour pouvoir boucler les fins de mois et éviter de se retrouver sur la paille.

Des luttes existent dans nos entreprises pour l'augmentation des salaires, mais aussi dans d'autres secteurs, comme dans la Santé avec les services d'urgence, les Cheminots, les Transports notamment dans les aéroports, l'Énergie, etc.

Pour stopper cette déferlante, il faut briser les barrières qui nous tiennent à l'écart les uns des autres, et au contraire, unir l'ensemble de la colère qui s'exprime depuis des mois, pour faire reculer le gouvernement, le patronat.

Pour canaliser cette colère, il faut surtout des perspectives réelles de stopper, à court terme, ce choc social et économique pour transformer la France en paradis pour les riches et en enfer pour les autres.

Depuis toujours, la CGT porte un projet de société de progrès où tous les citoyens (travailleurs, retraités, chômeurs, étudiants) se retrouvent : augmentation générale des salaires, baisse du temps de travail à 32 heures, égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes, reconquête de l'industrie, développement des services publics, protection sociale financée par la cotisation sociale et assurée par la Sécurité sociale.

La CGT, Organisation de lutte, de transformation sociale, a la responsabilité de défendre l'intérêt des travailleurs et ne peut que les organiser dans la lutte, comme cela a été le cas plusieurs fois dans notre Histoire.

La FNIC-CGT et l'UD CGT 13, vous invitent à venir débattre sur leur stand dès le vendredi 09 septembre pour l'inauguration de celui-ci, puis le samedi 10 autour d'un débat sur les luttes pour les droits des femmes, et enfin le dimanche, où nous aurons un grand moment de solidarité internationale, avec la présence d'une ou un représentant de la CTC, FGTB, PAME.

Ce week-end sera aussi l'occasion de partager un moment de convivialité au bar, autour d'un verre, tout en mangeant une délicieuse pizza, dans le stand de la FNIC et l'UD 13 à Brétigny sur Orge (91).



**FACE AU DÉSASTRE CAPITALISTE,
NOUS AVONS UN MONDE À CONSTRUIRE !**



Les numéros gagnants pour le progrès social !

LE



15€/HEURE*
QUI PROFITENT
À TOUTES ET
TOUS!

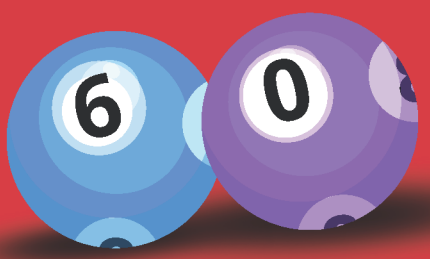
*2 000€/mois pour 32H/semaine

LE



32 HEURES
QUI PROFITENT
À TOUTES ET
TOUS!

LE



60 ANS
QUI PROFITENT
À TOUTES ET
TOUS!

100 % des gagnants ont tenté leur chance !

SANTÉ

Salarié·e·s

LABM et OFFICINES :

la réalité du travail

Les professions des Laboratoires de Biologie médicale (LBM) privés et celles des pharmacies d'officines sont méconnues du grand public. Pourtant, elles font toutes partie des fameuses « premières lignes » qui ont continué à travailler pendant toutes les périodes de confinement et souvent dans des conditions sanitaires précaires avec des risques de contamination importants. D'ailleurs, les arrêts maladie dans ces secteurs professionnels ont explosé pendant ces périodes et pas uniquement pour des gardes d'enfants.

La biologie médicale, comme les officines de pharmacie, sont de véritables services de santé publique.

La biologie est une spécialité médicale dont le but est, avant tout, la réalisation d'examen de biologie médicale permettant de mesurer les différents constituants des liquides biologiques (sang, urine, liquide céphalo-rachidien...).

La biologie médicale joue un rôle primordial dans le suivi d'une maladie et la surveillance d'un traitement.

Les actes de biologie sont en constante croissance. Ils apportent une aide primordiale au diagnostic. Depuis mars 2020, les laboratoires ont dû s'organiser et permettre la détection rapide du génome du coronavirus SARS-CoV-2, à une grande échelle numérique et géographique.

Le personnel de laboratoire est astreint à une constante élévation et évolution de son niveau de compétences, comme cela a été le cas dans le cadre du COVID. Ses expertises supposent un véritable savoir-faire multi-technique, du prélèvement jusqu'au résultat, en passant par l'accueil du patient. Il faut pouvoir maîtriser les procédés d'analyses ainsi que les conditions de leur réalisation.

Parce que la biologie doit pouvoir répondre aux demandes, les labos sont bien souvent ouverts tous les jours de la semaine, avec une amplitude minimum de 11 heures. **Pour les salariés cela signifie des horaires en roulement, étalés sur 5 jours ou 5 jours et demi. Pour les laboratoires travaillant avec des cliniques privées, ce sont des gardes le dimanche et les nuits.**

Les cadres représentent 7 % des effectifs, les assimilés cadres 6,5 %, les techniciens 43,5 %, les administratifs (secrétaires) 27 %, et les personnels d'entretien 3,5 %. Coursiers, informaticiens, service RH, représentent 23,5 %.

Le-la coursier·e assure le transport des échantillons biologiques entre les sites de prélèvements et le plateau technique. Les coursiers ne sont pas de simples transporteurs

car ils doivent respecter des délais et appliquer des règles de sécurité de transport des échantillons biologiques et des procédures par la qualité.

Le-la technicien·ne pré-analytiques et post-analytiques est basé·e sur un centre dédié à l'accueil des patients et au prélèvement. Ses missions sont d'accueillir les patients, faire les prélèvements, les préparer avant analyse et suivre les réalisations afin d'éditer les résultats. Ces équipes sont souvent complétées par des infirmiers·ères qui pratiquent également des prélèvements autres que sanguins et les prélèvements à réaliser à l'extérieur du laboratoire.

Parce que la biologie doit pouvoir répondre aux demandes, les labos sont bien souvent ouverts tous les jours de la semaine, avec une amplitude minimum de 11 heures.

La surreprésentation féminine (86,5 %) observée dans la branche est, en elle-même, un phénomène appelant une réflexion. Elle renvoie aux choix d'orientation au cours de la formation initiale mais aussi aux a priori psycho-sociaux qui déterminent ces choix dès l'enfance et ceci dans toutes les branches auxiliaires de la santé. Certaines compétences nécessaires pour occuper ces emplois ne sont pas reconnues parce qu'elles sont considérées comme innées chez les femmes, par exemple l'empathie ou la minutie. Ces métiers tendent alors à être sous-évalués et donc, à être moins bien rémunérés.

Rappelons qu'en France, pour un Bac +2, le salaire moyen annuel en 2019 (valeur INSEE) est en moyenne de 30 920 euros. Dans les laboratoires, le salaire annuel d'un coefficient 290 est de 23 232 euros en 2021, soit 26 716 euros avec la prime de 15 % d'ancienneté. Soit 10,5 % de moins que la moyenne.





Un préparateur débutant est embauché aujourd'hui au coefficient 230 avec un salaire de 1 715,95 € brut mensuel pour 35h (20 591 € annuel). Il peut espérer au bout de 27 ans de carrière atteindre le coefficient 310 rémunéré actuellement à 2 312,80 € brut mensuel (27 753 € annuel). Donc là encore, ces métiers sont très largement sous-payés par rapport à la moyenne nationale des diplômes de valeur équivalente.

Et les conditions de travail ne sont pas pour autant plus enviables : **amplitudes horaires importantes, pas d'avantages sociaux particuliers, astreintes et weekends pas ou peu rémunérés.**

Et bien que le diplôme soit dorénavant délivré par les universités et donc enregistré comme DEUST (bac+2 reconnu par l'éducation nationale), les patrons de la branche se refusent à toute réévaluation du niveau de rémunération.

Dans un cas comme dans l'autre, **les salariés, qui sont majoritairement des femmes, sont donc très mal reconnus au regard de leur niveau de qualification, de leurs conditions de travail et de leurs responsabilités.** Et les patrons de ces entreprises (labos et officines) sont aujourd'hui souvent plus préoccupés par la rentabilité de leurs activités que par le service à apporter aux patients.

La FNIC-CGT milite dans les deux branches pour que ces qualifications soient enfin reconnues. Mais il est évident que ces professions, qui sont rémunérées par la Sécurité sociale, donc par nos cotisations à tous, ne devraient pas être laissées dans les mains du secteur privé marchand et qu'elles devraient réintégrer un grand pôle public de santé.

La délivrance du médicament en France passe obligatoirement par les officines de pharmacie. Au 31 décembre 2020, la France métropolitaine compte 20 534 officines, une pharmacie pour 3225 habitants et 31 pharmacies pour 100 000 habitants.

Le nombre de salariés de la branche recensé au 31 décembre 2020 est de 110 323 salariés actifs dont 79 197 salariés non-cadres et 31 126 cadres.

Une officine type emploie en moyenne 5 salariés. La grande majorité des officines emploie moins de 10 salariés et plus de la moitié d'entre elles emploie moins de 5 salariés.

S'agissant des salaires, on constate que le salaire mensuel moyen (tous emplois confondus) en 2019 est de 2 170 €. Il est de 1 830 € en début de carrière et peut atteindre en moyenne 2 360 € à partir de 50 ans. À noter que la rémunération des cadres est en moyenne de 3 180 €. Par ailleurs, **on constate un écart de salaire entre les hommes et les femmes, ces dernières gagnant en moyenne 13,8 % de moins que leurs collègues masculins alors qu'elles représentent, comme dans la branche des laboratoires, la très grande majorité des salariés.**

Et là encore on ne peut que constater que les qualifications nécessaires pour assurer un bon service aux patients ne sont pas rémunérées à leur juste valeur.

Et là encore on ne peut que constater que les qualifications nécessaires pour assurer un bon service aux patients ne sont pas rémunérées à leur juste valeur.

Pour obtenir le droit de délivrer des médicaments en pharmacie, il est nécessaire, soit d'avoir un diplôme de pharmacien, soit d'obtenir le Brevet de Préparateur en Pharmacie. Ce brevet s'obtient en 2 ans après le bac. Mais il n'est pas reconnu comme un diplôme de niveau bac+2. Ce qui offre un prétexte aux patrons des pharmacies pour minorer les salaires.





#NON-LUCRATIVITÉ

**1 MILLION D'EUROS
REVERSÉ À NOS
ADHÉRENTS EN 2022
POUR RÉDUIRE
LE COÛT DE LA VIE
ET FACILITER L'ACCÈS
AUX SOINS.**

**TOUT SIMPLEMENT
MUTUALISTE.**

 **Mutuelle Familiale**
ma complémentaire de vie®